

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

CINQUIEME COMMISSION
2e séance
tenue le
mercredi 29 septembre 1993
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SEANCE

Président : M. HADID (Algérie)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ELECTION DU BUREAU

DECLARATION DU CONTROLEUR

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/48/SR.2
6 octobre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 35.

ELECTION DU BUREAU

1. Le PRESIDENT donne lecture de l'article 103 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui a trait à l'élection des membres du bureau.
2. M. ZAHID (Maroc) propose d'élire Mme Regina Emerson (Portugal) Vice-Présidente.
3. Mme ROTHEISER (Autriche) propose d'élire M. Jorge Osella (Argentine) Vice-Président.
4. Le PRESIDENT, constatant qu'il n'y a pas d'autres candidatures aux deux postes de vice-président, propose à la Commission de renoncer au vote au scrutin secret.
5. Il en est ainsi décidé.
6. Mme Emerson (Portugal) et M. Osella (Argentine) sont élus Vice-Présidents par acclamation.
7. Le PRESIDENT propose de renvoyer l'élection du rapporteur à la prochaine séance.
8. Il en est ainsi décidé.

DECLARATION DU CONTROLEUR

9. M. TAKASU (Sous-Secrétaire général, Contrôleur) rappelle que le Secrétariat et les membres de la Cinquième Commission poursuivent les mêmes objectifs : assurer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation et veiller à ce que ses finances reposent sur des bases saines. Le budget-programme constitue à cet égard un document fondamental qui permet à l'Organisation de se procurer les ressources dont elle a besoin pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées.
10. Depuis l'instauration de l'exercice budgétaire biennal, en 1974, la procédure d'établissement, d'examen et d'approbation du budget, telle qu'elle est décrite dans le règlement financier de l'Organisation, se déroule de la manière suivante : deux ans avant le début de l'exercice considéré, le Secrétaire général envoie, au mois de novembre, ses instructions aux administrateurs de programme concernant l'établissement du projet de budget-programme, auquel le Secrétariat travaillera de janvier à mars de l'année suivante. Au début du mois de mai au plus tard, les fascicules correspondant aux différents chapitres du budget-programme sont prêts et ont déjà fait l'objet d'un examen interne. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité du programme et de la coordination (CPC) sont saisis du projet et publient leur rapport en août. Au début de la session

(M. Takasu)

ordinaire de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission dispose donc de trois jeux de documents : le projet de budget-programme, le rapport du CPC et celui du CCQAB. Les Etats Membres sont donc normalement à même d'approuver le projet de budget-programme. Or, cette procédure a été considérablement perturbée lors du présent exercice. L'Assemblée générale a pris note, à la fin de 1992, des prévisions de dépenses révisées présentées par le Secrétaire général en liaison avec la première phase de la restructuration, ainsi que d'une note du Secrétaire général relative à la restructuration des secteurs économique et social du Secrétariat. A la reprise de sa quarante-septième session, elle a adopté les ouvertures de crédits révisées pour l'exercice biennal 1992-1993, qui ont servi de base à l'élaboration du projet de budget-programme pour 1994-1995. L'établissement du budget a donc été retardé par le processus de révision des prévisions de dépenses, un retard qui a été accentué par le travail considérable et les difficultés administratives qu'a entraînés la restructuration

11. A l'heure actuelle, en plus de la première partie du projet de budget-programme, 22 fascicules sont parus, 22 autres sont entre les mains du Bureau des services de conférence et 4 doivent lui être soumis incessamment. L'ensemble du projet de budget-programme devrait être prêt à la fin du mois d'octobre. La Cinquième Commission devra néanmoins attendre que le CPC se soit prononcé pour pouvoir commencer à examiner le projet de budget-programme. Face à une situation sans précédent, il convient de ne pas perdre de vue deux considérations fondamentales. D'une part, les organes délibérants, les experts et les Etats Membres doivent prendre le temps d'examiner en profondeur le projet de budget-programme. Le CCQAB doit pouvoir s'acquitter convenablement de son mandat. D'autre part, l'Organisation a besoin de ressources pour mener à bien des tâches de plus en plus nombreuses. Compte tenu de la précarité de sa situation financière, même si on considère uniquement le budget ordinaire, l'Organisation ne pourra continuer de fonctionner si le Secrétaire général, qui agit sur décision de l'Assemblée générale, n'est pas autorisé à envoyer les avis de recouvrement au début de l'année prochaine. En tout état de cause, une solution doit être trouvée pour que le cycle normal d'examen du budget soit rétabli le plus rapidement possible.

12. M. ZAHID (Maroc) déplore le retard intervenu dans la publication des documents. Il comprend, certes, que les difficultés entraînées par la restructuration expliquent en partie ce retard. Cependant, le budget est un document prioritaire, et le Maroc veut croire que le Secrétariat fera tout son possible pour que la documentation soit soumise en temps utile à l'examen de la Cinquième Commission, du CPC et du CCQAB. Observant que 22 fascicules sont déjà traduits et que 22 autres sont entre les mains du Bureau des services de conférence, le représentant du Maroc exhorte le Bureau à ne négliger aucun effort pour les publier au plus tôt. Par ailleurs, M. Zahid s'étonne de constater que, selon l'état d'avancement des fascicules au 28 septembre 1993, le fascicule concernant le Bureau des services de conférence n'a pas encore été envoyé à la traduction, alors que le Comité des conférences a fait savoir, il y a déjà un certain temps que ce document était prêt.

(M. Zahid, Maroc)

13. La délégation marocaine voudrait savoir si le Comité attend, pour examiner les documents, que ceux-ci soient prêts dans toutes les langues officielles de l'Organisation, ou s'il peut commencer son examen même s'ils ne sont disponibles que dans une ou deux langues seulement.

14. S'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, M. TEIRLINCK (Belgique) déclare que, en sa qualité de plus grand contributeur au budget ordinaire, qui assure dans une large mesure le financement des premiers mois cruciaux de chaque année budgétaire, la Communauté européenne insiste pour que le point 125 soit traité par la Cinquième Commission au plus tard le 10 novembre, de façon que l'Assemblée générale puisse adopter le budget avant Noël. La Communauté européenne et ses Etats membres veulent également s'assurer que la Cinquième Commission disposera de tous les documents nécessaires pour le 10 novembre 1993. Ils désirent enfin souligner l'importance politique du budget, qui est la traduction financière de choix politiques.

15. M. CLAVIJO (Colombie) exprime la préoccupation de la Colombie devant la situation actuelle. Certes, il y a des raisons objectives qui expliquent en partie le retard de la documentation. Cependant, les raisons données par le Contrôleur n'expliquent pas l'ensemble de ce retard; il est paradoxal que la gestion de l'information laisse encore autant à désirer à la fin d'une année passée à réformer l'Organisation au nom de l'efficacité.

16. En tout cas, la Colombie n'acceptera aucune solution qui mettrait en question les prérogatives des Etats Membres en matière de définition des programmes et d'élaboration du budget. Le simple respect du droit et le sens le plus élémentaire des responsabilités politiques commandent aux délégations de tenir un débat approfondi sur les nombreuses propositions de fond qui modifient le contenu traditionnel de certains programmes. Cela dit, la Colombie s'engage à chercher, avec les autres Etats Membres, les organes subsidiaires et le Secrétariat, des solutions pragmatiques et adaptées à la situation.

17. Mme ROTHEISER (Autriche) suggère qu'il soit distribué des exemplaires préliminaires des fascicules à paraître, et que la Cinquième Commission, le CPC et le CCQAB commencent l'examen des fascicules déjà publiés. La délégation autrichienne veut croire que la Cinquième Commission aura le temps d'examiner et d'approuver le budget-programme avant la fin de l'année. En tout cas, elle fera tout ce qu'elle pourra pour arriver à ce résultat.

18. M. DAMICO (Brésil) se déclare préoccupé par la situation dans laquelle se trouve la Cinquième Commission. Il déplore que l'ordre des étapes à suivre dans l'approbation du budget ait été si profondément dérangé. Le Brésil tient à souligner que toute solution qui n'irait pas jusqu'au fond du problème exposé par le Contrôleur mettrait en jeu la crédibilité de l'Organisation. La délégation brésilienne, pour sa part, est prête à faire tout ce qu'il faudra pour approuver le budget avant la fin de l'année.

19. M. TANKWA (Ghana) rappelle qu'à la même époque, en 1992, au cours de l'examen du budget, une demande avait été présentée visant à ce que l'Assemblée générale examine les prévisions révisées rendues nécessaires par la restructuration de l'Organisation. A ce moment-là, des questions ayant été posées quant aux répercussions de la restructuration sur le processus budgétaire, il avait été précisé que la restructuration se limiterait à des modifications légères, et que par conséquent l'établissement du budget ne serait pas ralenti. En outre, l'introduction serait prête au mois d'août et tous les fascicules sortiraient au début de septembre. Or tel n'est pas le cas, et la délégation ghanéenne ne saurait l'accepter. Elle s'inquiète aussi de ce que le Secrétariat donne l'impression de parler au nom des organes subsidiaires, alors que c'est aux Présidents du CPC et du CCQAB qu'il appartient de dire s'ils pourront ou non soumettre leurs rapports. Le Secrétariat devrait concentrer ses efforts sur l'établissement des documents, et laisser aux organes subsidiaires et délibérants le soin de faire le reste.

20. Par ailleurs, la délégation ghanéenne considère que la deuxième proposition du Contrôleur – dans laquelle l'Assemblée générale est invitée à donner autorité au Secrétaire général pour mettre des contributions en recouvrement – est inacceptable, car un tel arrangement mettrait en question l'ensemble du processus budgétaire. Le budget-programme est par principe l'expression d'un compromis politique, et on ne voit pas comment l'Assemblée générale donnerait pouvoir au Secrétaire général d'affecter à sa guise des crédits qui n'auraient pas fait l'objet d'un compromis politique négocié se traduisant par un budget-programme.

21. Le Ghana n'accepte pas non plus que le Contrôleur justifie le retard intervenu dans la production des documents budgétaires par des facteurs comme la restructuration et les prévisions révisées, car ces facteurs n'avaient rien de nouveau au moment de l'adoption des estimations révisées. Le Secrétariat dit maintenant que si les documents ne sont pas terminés, c'est qu'il reste du travail à faire. Ce travail, c'est l'affectation de personnel aux nouveaux bureaux, à la CNUCED et à Vienne. Or il est impensable que l'on suspende tout un processus budgétaire sous prétexte que de nouveaux bureaux sont en cours de création. La délégation ghanéenne veut que le Secrétariat joue son rôle, qui est celui d'établir les documents à temps, et qu'il laisse aux organes délibérants et aux organes subsidiaires le soin de décider si oui ou non ils sont à même de parvenir à des compromis.

22. Dans les retards contre lesquels elle s'insurge, la délégation ghanéenne est tentée de voir une autre question, à savoir celle de la souplesse que ne cesse de réclamer le Secrétariat, une souplesse qui revient à supprimer le lien entre budget et programmes, une souplesse qui signifierait : "Donnez-nous des ressources, et laissez-nous déterminer les postes à attribuer aux différents programmes et activités". Une souplesse, enfin, qui se traduirait par la création d'une réserve de postes laissée à la discrétion du Secrétariat. La demande implicite contenue dans cette requête faite à l'Assemblée générale de

(M. Tankwa, Ghana)

confier la gestion d'une somme forfaitaire au Secrétaire général et de lui permettre de mettre les contributions des Etats Membres en recouvrement s'inscrit dans la même ligne. En aucune circonstance, bien entendu, la délégation ghanéenne ne peut souscrire à cette idée.

23. M. FONTAINE-ORTIZ (Cuba) tient lui aussi à exprimer les préoccupations de sa délégation face au retard de la documentation, retard dont les raisons ne sont pas claires, quoi qu'en dise le Contrôleur. Il y a un an, pourtant, le Secrétariat avait promis que la documentation de la quarante-huitième session serait prête à temps. On prétendait à l'époque que la restructuration visait à rendre l'Organisation plus efficace, alors qu'en fait elle a retardé la production des documents.

24. La délégation cubaine constate avec un certain étonnement que, parmi les fascicules en retard, beaucoup n'ont pas été affectés par la deuxième phase de la restructuration. Par contre, les fascicules concernant certains départements et institutions sont déjà publiés. Il serait intéressant de savoir comment le Secrétariat explique cette contradiction. La restructuration ne serait donc pas la véritable raison du retard. Il ne faudrait pas pour autant faire porter la responsabilité de ce retard aux organes subsidiaires, comme le laissent entendre certains commentaires tendancieux.

25. Les travaux de la Cinquième Commission portent sur un "budget-programme", ce qui veut dire que la Commission n'approuve pas seulement des crédits, mais aussi des programmes. Ce budget-programme est donc un instrument de politique. Cette dimension politique du budget-programme est très importante pour les délégations, et l'un des problèmes qui se posent est précisément que les fascicules déjà publiés contiennent une série de propositions pour lesquelles le Secrétariat n'a reçu aucun mandat des organes compétents. Il en est ainsi, par exemple, du fascicule qui porte sur les bureaux intégrés.

26. La délégation cubaine n'a pas de formule magique à proposer pour résoudre le problème, mais elle tient à réitérer toute l'importance du contenu politique du budget-programme pour les délégations, et à unir sa voix à celle des délégations qui se sont engagées à ne négliger aucun effort pour trouver une solution réaliste à cette situation d'urgence, de concert avec les organes subsidiaires et avec le Secrétariat.

27. M. MERIFIELD (Canada), se référant à la demande formulée par le Contrôleur, dit qu'il est bien conscient de la situation difficile dans laquelle se trouve l'Organisation, mais que la proposition envisagée aurait des incidences financières importantes pour son pays. Il rappelle que le Canada a déjà versé intégralement les contributions mises en recouvrement au mois d'août pour les opérations de maintien de la paix les plus récentes mises en place par l'ONU. Il faudrait indiquer clairement sur quelles bases les engagements de dépenses seraient autorisés et notamment quels seraient les montants et le calendrier correspondants. Avant de se prononcer, la délégation canadienne souhaiterait que le Contrôleur fournisse les chiffres concrets sur la situation de trésorerie pour justifier la mise en recouvrement des contributions en janvier 1994. Si l'Organisation dispose de liquidités suffisantes pour fonctionner jusqu'en

(M. Merifield, Canada)

avril, il serait peut-être possible d'autoriser des engagements sans avoir à émettre des avis de recouvrement. En tout état de cause, les arrangements transitoires envisagés devront être présentés de manière appropriée.

28. M. RAE (Inde), s'associant aux interventions de certains orateurs précédents, dit que, plutôt que de débattre des modalités d'examen du budget, il vaut mieux se fixer l'objectif de parvenir à un consensus sur le budget avant la fin de l'année et se demander comment cet objectif peut être atteint. Si les difficultés ne sont pas résolues à la fin du mois de décembre, il sera alors opportun d'envisager des mesures d'urgence. La délégation indienne pense qu'il convient de poursuivre l'examen du projet de budget à la Cinquième Commission et dans les organes subsidiaires et de ne pas perdre trop de temps sur les questions de procédure.

29. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) dit que, dans son intervention, le Contrôleur a justement apprécié le rôle que l'Assemblée générale et la Cinquième Commission sont appelés à jouer dans le processus d'adoption du budget. Il semble que le Secrétariat a eu tendance à minimiser ce rôle au cours des derniers mois. La délégation des Etats-Unis souhaiterait savoir à quelle date le rapport du CCQAB sera publié dans toutes les langues officielles. A son avis, il ne serait pas judicieux de commencer l'examen du projet de budget sans ce rapport. En deuxième lieu, elle saurait gré au Secrétariat de bien vouloir lui fournir des statistiques sur le nombre des consultations officieuses et des séances officielles qui ont été consacrées à l'examen du budget précédent, en 1991. Etant donné que le programme de travail est plus chargé cette année, il est douteux que la Commission parvienne à examiner l'ensemble du budget et à terminer ses travaux pour la fin du mois de décembre, d'autant plus que les mesures d'économie mises en place par le Secrétaire général – sans consulter les Etats Membres – vont créer des difficultés considérables pour toutes les délégations. Par exemple, la limitation du nombre d'exemplaires des documents distribués obligera la délégation américaine à faire des photocopies pour les services qu'elle doit consulter au Département d'Etat, ce qui retardera ses prises de position sur le financement des postes budgétaires. Elle comprend bien que, d'un point de vue politique, il serait souhaitable de voter le budget avant la fin de l'année, mais considère néanmoins qu'il est impossible, à ce stade, de prendre un engagement ferme. Si elle veut réellement jouer son rôle, au lieu d'entériner les propositions du Secrétariat les yeux fermés, la Commission doit examiner le budget de façon minutieuse. On pourrait éventuellement reporter l'examen approfondi du budget au début de 1994 et adopter un budget provisoire en 1993. Les délégations auraient ainsi le temps de prendre connaissance de tous les documents et d'évaluer soigneusement les incidences financières des propositions qu'ils contiennent. Pendant la session ordinaire, la Commission concentrerait son attention sur les questions non budgétaires : il y a là une nouvelle méthode de travail à envisager pour l'avenir. En résumé, la délégation des Etats-Unis estime qu'il faut organiser les travaux de manière que l'on ne soit pas contraint de prendre des décisions hâtives simplement pour respecter une échéance artificielle.

30. M. ELZIMAITY (Egypte) objecte que sa délégation n'est pour l'instant pas disposée à modifier les règles établies pour l'adoption du budget-programme. Etant donné les graves difficultés financières de l'Organisation, elle est prête à travailler sans relâche avec le Secrétaire général pour trouver une solution appropriée.

31. Mme ERIKSSON-FOGH (Suède), s'associant aux vues exprimées par plusieurs orateurs qui l'ont précédée, dit qu'il ne faut épargner aucun effort pour essayer d'adopter un budget avant la fin de l'année et que ce budget doit refléter les priorités de l'Organisation à cette étape cruciale de son histoire.

32. M. TAKASU (Sous-Secrétaire général, Contrôleur), notant les observations formulées par de nombreuses délégations, dit que le Secrétariat a l'intention de faire tout son possible pour faciliter leurs travaux, de façon que les organes délibérants et les Etats Membres puissent s'acquitter de leurs responsabilités, en l'occurrence examiner le budget-programme. Si son intervention semblait révéler une certaine désinvolture à l'égard du rôle des organes délibérants ou des Etats Membres, telle n'était pas son intention. En ce qui concerne l'état d'avancement de la documentation, il assure les délégations que le Secrétariat accorde la plus haute priorité à l'établissement des fascicules budgétaires. Sur un total de 2 000 pages, 700 ont déjà été publiées, 1 100 sont en voie d'établissement et 200 vont être soumises au Bureau des services de conférence. Tous les fascicules devraient être publiés pour la fin du mois d'octobre.

33. M. BOIN (France), constatant qu'il existe quasiment un consensus à ce sujet, réaffirme l'importance du processus d'établissement du budget tel qu'il a été défini dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, qui émanait des travaux du Groupe des Dix-huit. Le Contrôleur a indiqué que le Bureau des services de conférence bénéficiait d'une priorité maximale pour traiter les documents budgétaires, mais on peut se poser la question suivante : les mesures d'économie prises par le Secrétaire général ne réduisent-elles pas la capacité des services de conférence de répondre à cette priorité? Si tel est le cas, envisage-t-on de recruter d'urgence du personnel temporaire pour faire face à cette exigence majeure que constitue l'établissement du budget? Le représentant de la France s'étonne qu'il faille pratiquement un mois pour traiter les documents budgétaires. Une dizaine de jours devraient suffire, selon lui, pour publier la documentation simultanément dans toutes les langues officielles, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. Il remarque à ce propos que le Secrétariat a tendance à les négliger depuis quelque temps.

34. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) réitère la question qu'il avait posée au sujet de la date de publication du rapport du CCQAB. La Commission devra également disposer du rapport du Comité du programme et de la coordination, même s'il n'est pas d'une grande utilité, pour l'examen du budget. Si les autres délégations veulent que le budget soit adopté avant Noël, il faudrait alors reporter l'examen de certaines questions à 1994 car, comme il l'a déjà indiqué, les Etats-Unis n'adopteront pas le budget à la hâte. Mais cela sera difficile. Il serait souhaitable que le Secrétariat fournisse des indications sur le nombre des séances qui ont été consacrées à l'examen du budget-programme pour 1992-1993 et de celles prévues pour cette année. Il sera plus facile de porter un jugement sur la base de ces chiffres.

35. M. FONTAINE-ORTIZ (Cuba) aimerait savoir si les mesures d'économie annoncées par le Secrétaire général ont été effectivement prises ou recommandées. Il est étonnant que ces mesures n'aient pas été proposées au préalable, selon la pratique habituelle, et qu'il n'y ait pas eu de séances d'information et de consultations au sujet de ces mesures. La délégation cubaine souhaiterait savoir ce qui a été prévu pour faire face à la situation et combler le retard dans la préparation de la documentation.

36. M. SHIBATA (Japon) se demande comment le CPC pourra mener ses travaux en l'absence de la documentation nécessaire.

37. M. SPAANS (Pays-Bas) souhaite être assuré que la Commission prendra une décision relative à son programme de travail à la séance en cours ou à la prochaine séance officielle.

38. M. ZAHID (Maroc) souhaiterait savoir si le Secrétariat peut assurer que les rapports du CCQAB et du CPC seront prêts avant le début de novembre et s'il a envisagé de modifier la session du CPC au cas où les documents nécessaires ne seraient pas disponibles. Par ailleurs, il se demande si le Comité consultatif pourrait examiner les documents budgétaires en anglais seulement et si la Commission pourrait consacrer des consultations officieuses au budget.

39. M. DANKWA (Ghana) s'interroge sur l'utilité de séances officieuses et propose que le Président ait des consultations avec les Présidents du CCQAB et du CPC afin de déterminer avec le bureau et les membres de la Commission quand celle-ci examinera le point de l'ordre du jour relatif au budget.

40. M. TANG GUANG TING (Chine) convient avec la délégation indienne que la Commission doit mettre à profit le temps dont elle dispose pour examiner sérieusement les questions de fond. Il se demande si tous les documents seront prêts dans toutes les langues à la fin du mois d'octobre. Sa délégation n'a reçu qu'un ou deux exemplaires des documents parus, parfois sans version en langue chinoise.

41. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) fait observer que les règles régissant le calendrier de présentation du projet de budget-programme ont pour but de promouvoir le dialogue entre les Etats Membres et le Secrétaire général au sujet des propositions de ce dernier. Les délégations devraient normalement, à ce stade de l'année budgétaire, examiner le rapport du CPC et du CCQAB et les propositions du Secrétaire général, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette situation, tout à fait inhabituelle, est très grave.

42. Répondant aux questions des délégations, M. Mselle indique que le rapport du CCQAB ne saurait être prêt avant novembre, puisque l'ensemble des fascicules budgétaires ne seront disponibles qu'après le mois de novembre. La procédure budgétaire ne permet pas à la Cinquième Commission de consacrer des consultations officieuses au projet de budget-programme avant de disposer des rapports du Comité consultatif et du CPC. En effet, le CCQAB examinant le budget dans son ensemble et ne formulant ses recommandations qu'à la fin de cet examen, il ne peut morceler son rapport à la Cinquième Commission. Quant à la question de savoir si le Comité consultatif peut mener ses travaux dans une ou

(M. Mselle)

deux langues seulement en attendant la parution des documents dans toutes les langues, il convient de se rappeler que le Comité est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et que, à ce titre, il doit travailler dans toutes les langues officielles.

43. Il ne faut pas se leurrer : il est techniquement et matériellement impossible au CCQAB, qui a d'autres tâches à accomplir que l'examen du budget et doit, notamment, s'occuper du financement des opérations de maintien de la paix, de présenter son rapport avant la fin de l'année.

44. M. TAKASU (Sous-Secrétaire général, Contrôleur), répondant aux questions des délégations, dit que les mesures d'économie n'auront que très peu d'effet sur la documentation, étant donné qu'elles concernent davantage les services d'interprétation que les services de traduction. Les fascicules budgétaires paraîtront dans toutes les langues à la fin du mois d'octobre, mais dans l'intervalle, il ne serait pas souhaitable de procéder à une distribution préliminaire, car ils doivent être édités et cette distribution irait à l'encontre du principe de l'égalité des langues.

45. M. ACKAPO-SATCHIVI (Secrétaire de la Commission) fait observer que le programme de travail du CPC dépend de la décision de la Cinquième Commission quant à son propre programme. A ce propos, le CPC a décidé de reculer sa session de deux jours. Pour ce qui est des dates du 4 au 25 octobre indiquées pour la parution des fascicules soumis au Bureau des services de conférence, ces trois semaines sont tout à fait réalistes pour la production de 1 104 pages, d'autant qu'il faut tenir compte des mesures d'économie décrétées par le Secrétaire général et du fait que les documents de l'Assemblée générale sont prioritaires et que ceux du Conseil de sécurité ont la priorité absolue.

La séance est levée à 18 h 5.